

Diplômes des encadrants :

- Devigne Nathalie
- Hoyer Johnny
- Melin Laura
- Morin Aymeric
- Dachicourt Hugo
- Pruvost Thomas
- Hoyer Mathis
- Choquel Timéo , stagiaire
- Murrioni Manon

-

NATHALIE DEVIGNE
BEES 2 CHAR A VOILE – BPJEPS ucc Kayak MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT
"Promotion Maurice HOUVION"

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU DEUXIEME DEGRÉ

Option **CHAR A VOILE**


est attribué en application de l'arrêté régional du 11 septembre 2002

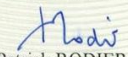
à Mademoiselle Nathalie DEVIGNE

Né(e) le 06 février 1977 à BOULOGNE SUR MER

N° 059.02.0312 A Lille le 11 septembre 2002

Le Titulaire, 



Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,
P.O. L'Inspecteur

Patrick RODIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère SANTE, JEUNESSE ET SPORTS

ATTESTATION D'UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE AU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

L'unité capitalisable complémentaire *Canoë-Kayak eau calme mer et vagues* est attribuée en application de l'arrêté du 9. juillet 2002 portant création de cette unité
à Mademoiselle Nathalie DEVIGNE
Né (e) le 6. février 1977 à BOULOGNE SUR MER (62)
N° de l'attestation : BP UCC014080168

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU Second degré DEGRÉ auquel se rapporte cette unité capitalisable a été délivré
le : 11. septembre 2002 à Lille (59)
Option : Char à voile

N° de diplôme : 059 02 0312

Le Titulaire,

A Caen , le 12 décembre 2008

Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
de Basse Normandie par intérim,

Fabrice DAUMAS 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOHNNY HOYER
BEES 1 CANOE-KAYAK – BPJEPS ucc char à Voile

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère SANTE, JEUNESSE ET SPORTS

**ATTESTATION D'UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE AU
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

L'unité capitalisable complémentaire *Char à voile d'initiation et de découverte* est attribuée en application de l'arrêté du 9. juillet 2002 portant création de cette unité

à **Monsieur Johnny HOYER**

Né (e) le 8. janvier 1978 à Boulogne/Mer

N° de l'attestation : **BP UCC 014 08 0007**

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1er degré DEGRÉ auquel se rapporte cette unité capitalisable a été délivré le : 5. juin 2003 à Marseille

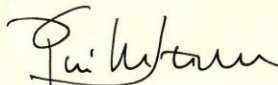
Option : Canoë-Kayak et disciplines associées

N° de diplôme : **013 03 0165**

A Caen , le 19 Juin 2008

Le Titulaire,

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
Et de la Vie Associative de Basse-Normandie,


Guilhem SALTEL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

**BREVET
D'ÉTAT**

Promotion : Aimé JACQUET

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1er DEGRÉ

Option **CANOE-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

est attribué en application de l'arrêté ministériel du 5 Juin 2003

à Monsieur **AFFREINGUE Johnny**

Né(e) le 8/01/78 à **BOULOGNE/MER**

N° **013 03 0165** A **Marseille** le 5 Juin 2003

Le Titulaire,





Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,
le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports,
Provence Alpes Côte d'Azur


Pierre FRANCOIS

LAURA MELIN

LICENCE STAPS APA , + CQP Char à Voile

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ DU LITTORAL – CÔTE D'OPALE

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 2006 relatif à l'habilitation de l'Université du Littoral – Côte d'Opale à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme LAURA MELIN, née le 3 septembre 1987 à BOULOGNE SUR MER (062), en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES, Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, spécialité ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE,

mention passable

est délivré à **Mme LAURA MELIN**

au titre de l'année universitaire 2009-2010

et confère le grade de Licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lille, le 29 mars 2011

titulaire

01120096161

Le Président



M. Roger DURAND

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Marie-Jeanne PHILIPPE

CPNEF

Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Sport

N° du certificat AMCV - 14-01 013 - 93



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Assistant moniteur char à voile

La Fédération Française de Char à Voile

Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

- vu l'arrêté du 18/04/13 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- vu l'avenant n° 64 du 5 décembre 2011 à la CCNS portant création du CQP,
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le 10/07/2014 à Noisy le Grand

délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Assistant moniteur char à voile,

à Laura MELIN né(e) le 03/09/1987

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité char à voile.

Fait à Paris, le 24/10/2014
Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour la FF Char à voile
Le Président

Le titulaire

AYMERIC MORIN
BPJEPS Char à Voile -Kayak de mer + LICENCE STAPS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET PROFESSIONNEL
DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité Activités nautiques

Mention canoë-kayak "eau calme, mer et vagues" / char à voile d'initiation et de découverte

est attribué en application de l'arrêté de spécialité du 09/07/2002

à Monsieur Aymeric MORIN (Numéro NJS : NJS00279000U)

né(e) le 23/12/1982 à Boulogne/Mer (Pas-de-Calais France)

N° du diplôme BPNPP190014

Signature du titulaire

A AMIENS, le 18 juin 2019

PLa Directeur régional,
La Responsable du Pôle Formation

Catherine MAZUR

Cadre national des certifications professionnelles niveau 4

0057496

IMPRIMERIE NATIONALE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ DU LITTORAL - CÔTE D'OPALE

LICENCE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université du Littoral - Côte d'Opale à délivrer des diplômes nationaux de second cycle
Vu les pièces justificatives produites par M. AYMERIC MORIN, né le 23 décembre 1982 à BOULOGNE SUR MER (662), en vue de son inscription à la LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, MENTION ÉDUCATION ET MOTRICITÉ
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, MENTION ÉDUCATION ET MOTRICITÉ, mention passable
est décernée à **M. AYMERIC MORIN**
au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire



N° LITTORA 5413976

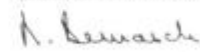
/2005200303322

Le Président




Fait à Lille, le 21 février 2005

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités


Roland DEBBASCH

Hugo Dachicourt
BP APT + CQP CHAR + CQP
KAYAK



Numéro du certificat MCK-24-00007-D



CERTIFICAT
DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Moniteur de Canoë-Kayak
Option : eau calme - mer

- La Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) de Moniteur de Canoë-Kayak,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 18 Décembre 2018 et pour une durée de 5 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, RNCP 17333, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n° 72 du 7 février 2012 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 02/04/2024 à PARIS

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de Moniteur de Canoë-Kayak, Option : eau calme - mer,

Aucun niveau de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à Hugo DACHICOURT né(e) le 24/04/1999 à Bouogne-sur-Mer, (France)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité de canoë-kayak.

Fait à Paris, le 04/04/2024

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour l'OC SPORT
La Présidence

Le titulaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET PROFESSIONNEL
DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité Educateur sportif

Mention Activités physiques pour tous

est attribué en application de l'arrêté de mention du 21/06/2016

à Monsieur Hugo DACHICOURT (Numéro NJS : NJS00325807B)

né(e) le 24/04/1999 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais France)

N° du diplôme BP4NPP210309

Signature du titulaire

A AMIENS, le 08 juillet 2021

Pour la rectrice de région académique, par délégation,

Cadre national des certifications professionnelles niveau 4



N° du certificat : FFCV-2023-0034



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Assistant moniteur char à voile

- La **Fédération Française de char à voile** déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant moniteur char à voile,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 21 Juillet 2018 et pour une durée de 5 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP 9110, code NSF 335
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- Vu l'avenant n°64 du 5 décembre 2011 à la CCNS portant création du CQP.
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 14/03/2023 à PARIS

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'**Assistant moniteur char à voile**,

Aucun niveau de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à **Hugo DACHICOURT** né(e) le 24/04/1999 à **BOULOGNE SUR MER, (FRANCE)**

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité char à voile.

Fait à Paris, le 20/03/2023

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour l'OC SPORT
La Présidence

Le titulaire

THOMAS PRUVOST

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace

UNIVERSITÉ DU LITTORAL

(Membre de la Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France)

DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES

DUPLICATA

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2015 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITÉ DU LITTORAL l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. THOMAS PRUVOST, né le 16 août 1999 à SAINT-MARTIN-BOULOGNE (062) en vue de son inscription à la licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le **DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**, Mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** est délivré par l'UNIVERSITÉ DU LITTORAL

mention assez bien

à M. **THOMAS PRUVOST**

au titre de l'année universitaire 2018-2019

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 20 mars 2026

Le titulaire

Le Président



M. Edmond ABI-AAD



*La rectrice de la région académique,
Chancellerie des universités*

Sophie BÉJEAN

N° LITTORA 17295818
/2026201802320

MATHYS HOYER

CQP CHAR A VOILE

| | | | |
|--|---|-----------------------------------|--|
|  Organisme Certificateur de la branche du Sport |  Commission Paritaire Nationale Emploi Formation | N° du certificat : FFCV-2022-0025 |  Fédération Française de Char à Voile |
|--|---|-----------------------------------|--|

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Assistant moniteur char à voile

- La Fédération Française de char à voile déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant moniteur char à voile,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 21/07/2018 et pour une durée de 5 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP 9110, code NSF 335
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- Vu l'avenant n°64 du 5 décembre 2011 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 13/09/2022 à PARIS

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Assistant moniteur char à voile,

Aucun niveau de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à Mathys HOYER né(e) le 11/07/2004 à SAINT MARTIN BOULOGNE (FRANCE)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité char à voile.

Fait à Paris, le 27/09/2022

| | | |
|--|---|--|
| Pour la CPNEF sport La Présidence | Pour l'OC SPORT La Présidence | Le titulaire |
|  |  |  |

TIMEO CHOQUEL



SDJES
20 Boulevard de la Liberté- CS 90016
62021
ARRAS CEDEX

Qualifications et prérogatives d'exercice : scannez le
code ci-dessous ou rendez-vous sur
<http://www.basche-educateur.sports.gouv.fr>

Dossier suivi par M. Sébastien HELART
☐ Téléphone : 03.59.71.34.02
☐ Courriel : sdjes62.eaps@ac-lille.fr
Réf: EDU000000425908



**ATTESTATION DE DECLARATION D'EDUCATEUR SPORTIF STAGIAIRE DELIVREE PAR LE
PREFET Préfecture du Pas-de-Calais**
En application de l'article R. 212-87 du code du sport

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du PAS de CALAIS atteste que Monsieur CHOQUEL Timeo, né(e) le 10/08/2008 à BOULOGNE SUR MER a effectué la déclaration d'éducateur sportif stagiaire prévue à l'article R. 212-87 du code du sport. La déclaration est conforme aux articles L. 212-1 et A.212-176 du code du sport est enregistrée sous le numéro EDU000000425908

Monsieur CHOQUEL Timeo, en formation pour le CQP - CQP Initiateur de char à voile délivré du 09 février 2024 au 09 février 2027, peut exercer contre rémunération sous l'autorité d'un tuteur (article R.212-4 du code du sport) l'une des fonctions mentionnées à l'article L. 212-1 du code du sport dans les conditions prévues par la réglementation du diplôme préparé et par la convention de stage dûment remplie et signée par l'ensemble des parties, celle-ci mentionnant le lieu d'exercice CHAR A VOILE BOULONNAIS.

Cette attestation est valable pour la durée de sa formation et ne peut excéder le 29/08/2026.

Toute modification des informations figurant dans le formulaire de déclaration doit être transmise au SDJES.

Rappels :

1 - Article A.212-28 du code du sport : « Les situations d'apprentissage recouvrant des phases d'animation, d'accompagnement ou d'encadrement d'une activité, déterminées dans le processus pédagogique, sont mises en œuvre par l'organisme habilité, sous la responsabilité d'un tuteur.

Les conditions de mise en œuvre respectent les articles L. 6223-5 à L. 6223-8 et R. 6223-22 à R. 6223-23 du code du travail en ce qui concerne les contrats d'apprentissage et les articles D. 6324-3, D. 6326-7, D. 6332-21 et D. 6332-22 du même code en ce qui concerne les contrats de qualification et tous les modes de formation alternée, initiale ou continue. »

2- L'éducateur sportif stagiaire ne peut exercer contre rémunération l'une des fonctions mentionnées à l'art. L. 212-1 du code du sport en dehors de la période prévue par sa convention de stage.

3 - Aucun duplicata à cette attestation ne sera délivré.

MANON MURRONI CQP CHAR A VOILE

| | | | |
|--|--|--|--|
|  <p>OC Sport Organisme Certificateur de la branche du Sport</p> |  <p>CPNEF Commission Paritaire Nationale Emploi Formation</p> | N° du certificat : CQP - 21 - 01 069 - K |  <p>FFCV FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CHAR À VOILE</p> |
| <p><i>Sport</i> CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Assistant moniteur char à voile</p> | | | |
| <ul style="list-style-type: none">- La Fédération Française de char à voile déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant moniteur char à voile,- Vu l'arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP 9110, code NSF 335- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP- Vu l'avenant n°64 du 5 décembre 2011 à la CCNS portant création du CQP,- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),- Vu la décision délibérative du jury réuni le 06/07/2021 à Paris | | | |
| <p>L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Assistant moniteur char à voile,</p> | | | |
| <p>Niveau de qualification : ---,</p> | | | |
| <p>à Manon MURRONI né(e) le 05/01/2003 à Boulogne s/Mer</p> | | | |
| <p>Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité char à voile.</p> | | | |
| <p>Fait à Paris, le 16/07/2021</p> | | | |
| <p>Pour la CPNEF sport La Présidence</p>  | | <p>Pour l'OC SPORT La Présidence</p>  | |
| | | <p>Le titulaire</p>  | |